Royaume du Maroc
Ministère de l'intérieur
Province de Tétouan
Commune de Tétouan
Direction générale des Services
Division des affaires Financières,
Économiques et des Marchés
N° 129 DAFEM/2026

TETOUAN LE : - 1 Octo 2026

AVIS D'ACHAT PAR BON DE COMMANDE N°47/2026

La commune de Tétouan, procède à l'achat par Bon de commande des prestations objet du présent avis, en application de l'article 91 du décret n°22-22-431 relatif aux marchés publics.

Objet : Achat de produit désinfectants

- **Consistance de la prestation**

N°d' ordre	Désignation de la prestation	Unité de mesure	Qtité	Prix unitaires	Prix Total HT
1	Bouteille grizil 10° de 1 litres	U	50		
2	Bouteille javel 12° de 1 litres ace ou similaire	U	500		
3	Bouteille acide 17	U	50		
				Total Général H.TVA	
				Taux de la TVA (20%)	
				Total Général TTC	

*Lieu d'exécution : La Commune de Tétouan ;

*Délai d'exécution de la prestation : (07) jours à compter du lendemain de la date de notification du Bon de Commande ;

*Date et heure de réception des devis des concurrents : - 6 Octo 2026 à 12 h.;

*Pour la caution : Le concurrent doit constituer une caution provisoire fixée à **MILLE DIRHAMS** au nom de la commune de Tétouan et qui doit être scannée et envoyée par courrier électroniquement à l'adresse suivante : divisionafemct@gmail.com, et ce avant la date limite de remise des devis. A défaut d'envoyer ladite caution, l'offre du concurrent sera rejetée. Après confirmation de l'offre, le concurrent doit déposer la caution provisoire originale, dans un délai de 24h , au bureau du chef de la division des affaires financières , économiques et des marchés de la commune de Tétouan, sis à avenue prince héritier-ex-perception Bab tout.

*Adresse de dépôt des devis : Les concurrents doivent obligatoirement déposer leurs plis par voie électronique via le portail des marchés : www.marchespublics.gov.ma , et ceci conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l' économie et des finances n°1692-23 du 4 hija 1443(23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties pécuniaires.

Le Président

Presidence

Signé : EL BAKKOURI MUSTAPHA